



05 AVR 2013

NOTE
A
MONSIEUR LE MINISTRE

D 5 8/1
Coordonner avec
D 5 7/3 pour
répondre
au
Cabinet
Rafael

Objet: Candidature de la Gambie au Conseil de Sécurité de l'ONU/ Lettre adressée à Sa Majesté le Roi.

Suite à la lettre adressée à la Très Haute Attention de Sa Majesté le Roi, Que Dieu L'assiste, par le Président de la République de Gambie, Son Excellence Sheikh Professeur Alhaji Dr. Yahya A. J. J. Jammeh, au sujet de la candidature de la Gambie au siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité, pour la période 2014-2015, j'ai l'honneur de soumettre à Monsieur le Ministre les éléments d'information suivants :

1. L'Assemblée Générale des Nations Unies procédera au cours sa 68^{ème} session, à l'automne 2013, à l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de Sécurité, pour la période 2014-2015, et ce en remplacement de ceux dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2013, à savoir : l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Maroc, le Pakistan et le Togo.
2. Trois pays sont actuellement en compétition pour les deux sièges vacants en 2014, réservés à la région Afrique et répartis entre les sous-régions « Afrique du Centre » et « Afrique de l'Ouest », à savoir : le Tchad, la Gambie et le Nigéria.
3. Il sied de rappeler que la candidature du Sénégal à ce même poste, officiellement soutenue par le Maroc, avait été reportée pour la période 2016-2017, et ce suite à des concertations entre les pays de la CEDEAO.
4. A l'annonce de sa candidature, la Gambie s'est retrouvé en duel avec le Nigéria pour le seul siège qui revient à la sous-région « Afrique de l'Ouest », et réclame sa priorité de siéger au sein du Conseil de Sécurité pour la période 2014-2015.
5. Contrairement au Nigéria qui a siégé quatre fois au Conseil, dont la dernière a été en 2010-2011, la Gambie n'a été présent au sein de cet organe qu'une seule fois (1998-1999).

Concernant la position de notre pays à l'égard de ces deux candidatures, cette Direction propose, sauf avis contraire de votre part, que le Maroc annonce son soutien inconditionnel à la candidature de la Gambie, et ce pour les raisons suivantes :

- L'application de la règle exclusive de la rotation, donne la priorité à la Gambie,
- Le caractère exemplaire des relations d'amitié et de coopération entre le Maroc et la Gambie, ainsi que ses positions constructives à l'égard de notre question nationale. D'où l'importance de la présence de ce pays africain ami au sein dudit Conseil.
- La position bienveillante de la Gambie en faveur de nos plus importantes candidatures auxquelles elle a toujours apporté son soutien inconditionnel.

Je vous saurais gré des instructions que vous voudriez bien donner à ce sujet.

Très haute considération

Azzeddine FARHANE
Le 05 AVR 2013
Le Directeur des Nations Unies
et des Organisations Internationales

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

OK
Dr. S. S. S.